

Malakoff, le 16 septembre 2013

Décision n° 32-2013 portant délégation de signature

Le directeur général de l'établissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 28-2013 portant création, attributions, et organisation du service des affaires juridiques et des achats ;

Vu la décision n° 30-2013 du 16 septembre 2013 portant nomination d'un chef de service au siège de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

Art. 1er - Délégation est donnée à M. Pierre-Ange Zalcborg, chef du service des affaires juridiques et des achats, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes et décisions dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des marchés publics, contrats et conventions supérieurs à 15 000 € HT, des avenants aux marchés publics, contrats et conventions supérieurs à 15 000 € HT, des décisions de résiliation des marchés publics, contrats et conventions supérieurs à 15 000 € HT, des pièces de procédure portées devant les tribunaux judiciaires et administratifs, et de toute transaction.

Art. 2 - La décision n° 854/EPIDE/DG/SG/SAJMP du 19 octobre 2011 portant délégation de signature est abrogée.

Art. 3. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

